

Image not found or type unknown



Indivision, décès d'une des parties

Par **le guen bernard**, le **06/06/2018** à **12:33**

Bonjour.

Suite au décès de notre mère, sa maison a été mis en indivision avec mon frère. Celui est décédé à son tour. Ses enfants ont refusé son héritage (dettes d'artisan). Sa femme est-elle concernée par la succession de ma mère dorénavant ?

Par **youris**, le **06/06/2018** à **13:22**

bonjour,

par le décès de son mari, sa veuve n'est pas héritière de son ex-belle-mère.

les enfants de votre frère qui n'ont refusé que la succession de leur père, viennent à la succession de leur grand-mère par représentation de leur père décédé.

salutations